



**SYNDICAT MIXTE
DU PARC REGIONAL
D'ACTIVITES ECONOMIQUES
DU LODEVOIS ET LARZAC**

Parc Michel CHEVALIER



CONSEIL CONSULTATIF

**Compte rendu de la réunion du 28 juillet 2010 à 10h30
Salle du Conseil – MAIRIE DE LODEVE**

PARTICIPANTS :

Elus du Syndicat Mixte

- Mme Marie-Christine BOUSQUET, Vice-présidente du Syndicat Mixte, Présidente de la communauté de communes du Lodévois & Larzac, Maire de Lodève et Conseillère Générale du Canton de Lodève,
- M. Yves BAILLEUX MOREAU, Elu de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, membre du syndicat Mixte,
- Mme Paulette CHARLES, Elue du Conseil Régional, membre du syndicat mixte,
- Mme Françoise DUMAS, Elue du Conseil Régional, membre du syndicat mixte,
- Monsieur Daniel GUIBAL, membre du syndicat mixte et Maire du Bosc,

Membres présents ou représentés :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lodève, représenté par Mme OUAHAB, secrétaire générale de la sous-préfecture,
- Monsieur le Président du SYDEL (Syndicat de développement local du Pays Cœur d'Hérault), représenté par M. Thierry BUFFAT,
- Monsieur le Responsable des sites AREVA de l'Hérault, M Olivier HENRIOT,
- Madame la Directrice de la DDTM 34, représentée par M Vincent MONTEL, chef du Service d'Aménagement du Territorial Nord,
- Madame la Présidente de la Maison des Entreprises, représentée par Mme Annick FERRY,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers, représenté par M. Daniel BRIARD,
- Monsieur le Président de l'association REVIVRE, M Jean-François LOSSE,
- Monsieur le Président du Comité d'expansion économique du Lodévois, M Raymond GIRAUDIE,
- Madame la présidente de l'association ARPE, Mme Véronique VANEL,
- M. le Directeur de la Société OSMEA, M. Franck SALVAGNAC

Excusés ou absents:

- Georges FRÊCHE, Président du Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activité Economique du Lodévois et Larzac – Parc Michel CHEVALIER, Président du Conseil Régional Languedoc Roussillon,
- Monsieur le Préfet de Région, Préfet de l'Hérault,
- Monsieur le Député, M. Robert LECOUC,
- Monsieur le Président du Conseil Général, M. André VEZINHET,
- Monsieur le Conseiller Général du Canton du Caylar – Président de la Maison de l'Emploi, M. Frédéric ROIG,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie Recherche et de l'Environnement, M. Alain SALESSY,
- Monsieur le Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat, M. Jean-Paul TEULIERE,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, M. Rudy IOVINO,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, M. Jacques GRAVEJAL,
- Monsieur le Président de Centre Hérault Initiatives, M. Jean- Luc BARRAL,
- Monsieur le Directeur de la Caisse des Dépôts, M. Hervé TONNAIRE,
- Monsieur le Président d'Invest LR, M. Bernard ROYCOURT,
- M. le président de l'association pour la fermeture de la décharge de Soumont, M. Jean Michel KEIFFERT,
- M. le Directeur de la TAM, M. Bruno TAMANI,
- M. le Directeur de la SARL MUZARELLI et fils, M. Claude MUZARELLI

INTRODUCTION

Madame Marie-Christine BOUSQUET, en qualité de Vice-présidente du syndicat mixte du Lodévois et Larzac – Parc Michel CHEVALIER, introduit la séance, excuse le Président Monsieur Georges FRÊCHE qui lui a demandé de le représenter et remercie les membres du Conseil Consultatif pour leur présence.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame BOUSQUET rappelle l'historique et l'enjeu du projet du Parc Régional d'Activité Economique Michel Chevalier et insiste sur le caractère exemplaire de l'opération, exemplarité qui doit également se manifester par le partenariat et la concertation, notamment des représentants du Conseil Consultatif.

Elle propose ensuite de faire un tour de table afin que chacun des participants puisse se présenter.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

Madame Marie-Christine BOUSQUET donne la parole à **Monsieur Eric BOUSQUET (Conseil Régional Languedoc Roussillon)** qui expose brièvement l'état d'avancement de l'opération, en rappelle la vocation et programme, il indique notamment :

- que le dossier de création ZAC va être soumis au conseil syndical qui suit le conseil consultatif ce même jour pour approbation,
- que vont être conjointement lancées les procédures de création de ZAC et d'attribution d'une concession d'aménagement,
- que la surface de la ZAC est d'environ 120 hectares dont :
 - Environ 74 hectares aménageables (dont environ 20 hectares cessibles et 180 000 m² de SHON constructible)
 - Environ 46 hectares laissés en espaces naturels
- que la vocation du Parc Michel CHEVALIER est d'accueillir des activités à dominante industrielle mais également d'artisanat et de service.

Monsieur Eric Bousquet rappelle le déroulement de la concertation, à savoir :

- Qu'une première réunion publique s'est déroulée le 14 juin 2010.

Cette réunion a permis de présenter les objectifs d'aménagement poursuivis par le syndicat mixte, de préciser le cadre de la concertation et ses modalités, de présenter l'opération et décrire le projet : analyse du site et de l'environnement du projet, présentation des enjeux liés au projet et du parti d'aménagement envisagé.

Cette rencontre a permis dans un second temps de répondre aux questions et remarques posées par les participants à la réunion publique à l'issue de la présentation.

- Qu'une deuxième réunion publique s'est ensuite déroulée le 6 juillet 2010.

Cette réunion a permis de rappeler les objectifs d'aménagement, le cadre de la concertation et ses modalités, de présenter l'opération et de décrire le projet : analyse du site et de l'environnement du projet, présentation des enjeux liés au projet et du parti d'aménagement envisagé.

Cette rencontre a permis dans un second temps de répondre aux questions et remarques soulevées lors de la réunion publique et également à celles consignées dans les registres.

- Que des expositions permanentes de panneaux décrivant l'opération étaient ouvertes au public dans les mairies de Lodève, de Le Bosc et de Soumont.
- Que des registres destinés à recueillir l'avis de la population étaient mis à la disposition du public à proximité de chaque exposition permanente.
- Que des avis de presses avaient été passés dans le midi libre afin d'informer la population de ces modalités.

Il indique qu'au cours de cette concertation, les observations et les questions posées ont pour l'essentiel porté sur les thèmes suivants :

- le type d'activités qui s'implanteront sur le PRAE,
- la consommation en fluides et énergies des entreprises qui s'implantent sur le PRAE,
- la gestion des eaux pluviales et effluents,
- la prise en compte du passer minier du site,

et précise qu'au cours des débats, ainsi que sur les registres, personne n'a fait part d'opposition sur le principe d'aménager un parc d'activités économiques à cet endroit du territoire.

En conclusion, **Madame Marie-Christine BOUSQUET** indique que le bilan de la concertation est positif et que le dispositif de concertation mis en place a permis la tenue d'un débat riche et positif sur le projet d'aménagement du Parc Régional d'Activités Economiques Michel Chevalier qui n'a appelé aucune critique de fond au cours de cette concertation.

Elle donne ensuite la parole à **Mme Mahaut MICHEZ (Paysagiste, équipe Lebunetel)** qui présente le projet d'aménagement du Parc Michel CHEVALIER (*Le support de la présentation est joint au rapport*).

La fin de la présentation du projet d'aménagement laisse place aux questions et débats

QUESTIONS ET DEBATS

Question 1

Monsieur LOSSE (association REVIVRE) pose les questions de la continuité de la circulation des chemins communaux à l'intérieur du parc et du maintien de la domanialité de ces chemins : quel est le plan de circulation du parc ?

Réponse :

Sur la continuité de circulation, il est rappelé que la philosophie du parc est de « recoudre le territoire », en particulier retrouver les continuités piétonnes et cycles entre les hameaux mais pas de développer des voies carrossables si celles-ci ne préexistent pas.

A noter que l'aménageur a quoi qu'il en soit obligation de maintenir les continuités de circulation (notamment les voies carrossables) existantes.

En dernier lieu, sur la domanialité, il est rappelé que la commune de Le Bosc est représentée au syndicat mixte et que si la question du statut juridique des chemins situés sur l'emprise du périmètre se pose, elle sera alors étudiée avec circonspection.

Question 2

Monsieur SALVAGNAC (Société OSMEA) attire l'attention sur la problématique de stationnement des poids lourds qui ne semble pas prise en compte par le projet, ce qui lui semble pouvoir présenter un risque de stationnement « sauvage » de ceux-ci lorsqu'ils sont obligés de marquer une pause.

Réponse :

Il est répondu que le stationnement en général et des poids lourds en particulier est privilégié « à la parcelle » bien qu'une offre publique de stationnement soit prévue dans la « centralité » du parc.

Ce besoin sera pris en considération et l'aménagement d'aires de repos publiques spécifiques aux poids lourds sera donc étudié.

A noter que ces aires pourraient être aménagées aussi bien dans le parc qu'à proximité immédiate.

Question 3

Monsieur HENRIOT (AREVA Hérault) s'interroge sur le devenir de l'ancien poste de garde en entrée de parc.

Réponse :

Il est répondu qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise concernant le devenir de cette construction qu'il est envisagé de reconvertir en « maison du parc » où serait donnée de l'information sur la zone.

Question 4

Monsieur LOSSE s'interroge sur le devenir des stèles situées sur l'emprise du périmètre du Parc

Réponse :

Il est répondu qu'elles seront conservées.

Question 5

Monsieur LOSSE indique qu'il souhaite recevoir un compte-rendu de la séance du conseil consultatif

Réponse :

Il est répondu que ce compte-rendu est prévu puisque le règlement intérieur du syndicat mixte du Lodévois et Larzac prévoit la remise d'un compte-rendu du conseil consultatif à tous les membres.

Question 6

Monsieur LOSSE demande si le syndicat mixte financera la STEP que projète de réaliser la commune de Le Bosc.

Réponse :

Il est rappelé et précisé qu'en matière d'assainissement le parc est autonome puisqu'il dispose en effet d'une STEP de type « lit bactérien » dimensionnée pour 500 équivalent habitants qu'il compte remplacer à terme par des équipements avec une image plus « environnementale » (lagunage...).

Il est également rappelé que le syndicat mixte n'exclut pas la possibilité de mutualiser à terme ses besoins en équipement d'assainissement avec la commune de Le Bosc, et à ce titre de participer au financement de l'équipement, sous réserve de faisabilité technique et pour autant que les calendriers d'opération soient compatibles.

Il est en dernier lieu précisé que la réalisation d'une STEP communale ne pourra quoi qu'il en soit se faire que sous maîtrise d'ouvrage de la commune, pas à l'initiative du syndicat mixte uniquement compétant pour aménager le parc Michel Chevalier.

Question 7

Monsieur LOSSE demande s'il est prévu de mettre en place une charte d'installation des entreprises.

Réponse :

Il est répondu que les entreprises seront soumises à deux niveaux de règles :

- *en premier lieu le règlement du PLU, qui donne les règles générales en matière d'installation et de construction ;*
- *et, en second lieu, les cahiers des charges de la ZAC en matière d'intégration architecturale, paysagère et environnementale plus précises et contraignantes que celles, plus générales, du PLU.*

Il est par ailleurs rappelé que les installations classées sont soumises à l'approbation de l'autorité environnementale (DREAL).

Madame Marie-Christine Bousquet prend bonne note de l'intégralité des observations, elle remercie les participants et clôt la séance à 11H30